

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du mardi 23 mai 2023

Le mardi 23 mai 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 15 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI (sauf de 20h39 à 20h41), Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN (à compter de 19h35), Mme Efatt TOOR, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS (à compter de 19h35), M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO (à compter de 19h37), M. Mohamed ANAJJAR (à compter de 19h37), M. Bankaly KABA (à compter de 19h37)

Représentés : Mme Hakima BIDEHADJELA par Mme Véronique CHAINIAU, Mme Sabrina MORENO par M. Jean-Louis MARSAC, M. Pierre LALISSE par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Géraldine MEDDA, M. Hervé ZILBER par M. Sori DEMBELE, Mme Virginie SALIBA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO (à compter de 19h37)

Absents excusés : M. Allaoui HALIDI (de 20h39 à 20h41), M. William STEPHAN (jusqu'à 19h35), M. Cémil YARAMIS (jusqu'à 19h35), Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO (jusqu'à 19h37), M. Mohamed ANAJJAR (jusqu'à 19h37), Mme Virginie SALIBA (jusqu'à 19h37), M. Bankaly KABA (jusqu'à 19h37), Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Absent : -

Le Conseil Municipal est réuni en Mairie – Salle des Mariages.

M. le Maire procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.

Mme Djida DJALLALI-TECHTACH est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1/ *Compte rendu*

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2023

- ARRETE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2023.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 28 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

2/ *Compte rendu*

Délégation de compétences

M. William STEPHAN et M. Cémil YARAMIS arrivent en séance à 19h35.

Pour la période comprise entre le 21 mars 2023 et le 9 mai 2023, les décisions prises par M. le Maire sont les suivantes : Contrat/Convention/Marché/Avenant : 27 - Concession dans le cimetière : 14 - Demande de subvention : 15 - Intervention d'un Huissier de Justice : 2

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire.

Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO ayant le pouvoir de Mme Virginie SALIBA, M. Mohamed ANAJJAR et M. Bankaly KABA arrivent en séance à 19h37.

3/ *Conseil Municipal*

Désignation d'un référent déontologue des élus locaux

- DECIDE :

Article 1 : Désignation de référents déontologues.

L'article L. 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui traite de la charte de l'élu local a été complété par « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte ».

Monsieur Philippe TISSIER, juriste est directeur de l'Union des maires du Val d'Oise depuis plus de 20 ans,
Madame Karine LEGOUHIR, juriste est directrice adjointe de l'Union des maires du Val d'Oise depuis plus de 20 ans,
Tous deux ont déjà été amenés à rendre par écrit ou par oral plusieurs dizaines d'avis à la demande d'élus depuis 20 ans.

En application de l'article R 1111-1-A du CGCT, il est proposé de désigner au titre de référents déontologues des élus,
Monsieur Philippe TISSIER et Madame Karine LE GOUHIR, pour exercer cette mission.

Article 2 : Durée de l'exercice des fonctions.

Ces référents déontologues sont nommés dès que la délibération sera rendue exécutoire et pour la durée du mandat.

Ils ne peuvent être révoqués avant la fin de la période. À leur demande, il peut être mis fin aux fonctions de l'un ou de l'autre.

Le remplacement est alors effectué dans les mêmes conditions pour la durée des fonctions restant à courir.

Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de la mission du ou des référents.

Article 3 : Modalités de saisine.

Le référent déontologue pourra être saisi par tout élu local de la commune par voie écrite,

- soit par courriel à l'adresse : referentdeontologue@elusduvaldoise.fr ;
- soit par la Poste, sous double enveloppe fermée : l'enveloppe extérieure à

Référent déontologue des élus du Val d'Oise - 38 rue de la Coutellerie – 95300 Pontoise ; l'enveloppe intérieure comportant la mention : « à l'intention des référents-déontologues ».

Chaque saisine du référent déontologue devra être cachetée et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue, qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent déontologue étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires, recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

Article 4 : Conditions d'examen et de rendu des avis.

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

L'autorité territoriale n'est pas tenue informée des saisines ni des avis rendus.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

L'avis de recevabilité et l'avis sur le fond du dossier seront communiqués par courriel ou courrier postal selon le mode de saisine

Le référent déontologue est tenu au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et à la discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance

dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'avis du référent-déontologue est purement consultatif et n'est pas susceptible de recours.

L'avis émis par le référent déontologue, n'a pas vocation à être rendu public. Toute publicité faite à cet avis, par quelque voie et par quelque moyen que ce soit le sera sous la seule responsabilité de l'élu et ne pourra pas engager la responsabilité du référent déontologue des élus.

Article 5 : Rémunération.

Le référent déontologue exerce ses missions à titre gratuit.

L'article 2 de l'arrêté du 6 décembre 2022 indique que « lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par une ou plusieurs personnes, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée, par personne désignée, est fixé à 80 euros par dossier ».

L'Union des Maires se réserve le cas échéant, le droit de facturer, dans le respect du droit en vigueur, si la complexité du dossier venait à l'exiger, notamment du fait du temps passé.

CHARGE M. le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

4/ Subventions aux associations

Autorisation de signature - Convention de financement avec l'association Judo Club de Villiers-le-Bel

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement ci-annexée avec l'association de Judo Club de Villiers-le-Bel.

(Rapporteur : M. Jamil RAJA)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

5/ Finances

Participation de la Ville au cofinancement des actions portées par les associations et le CCAS dans le cadre du plan d'actions 2022-2023 de la Cité éducative de Villiers-le-Bel

- APPROUVE la participation de la Ville au co-financement des 25 actions qui sont portées par les associations et le CCAS de Villiers-le-Bel dans le cadre du plan d'actions 2022-2023 de la Cité Éducative de Villiers-le-Bel pour un montant global de 56 340 €, conformément au tableau présenté ci-dessus,

- APPROUVE les montants des subventions proposées au titre du co-financement des actions portées par les associations et le CCAS de Villiers-le-Bel, dans le cadre du plan d'actions 2022-2023 de la Cité Éducative de Villiers-le-Bel, conformément au tableau présenté ci-dessus.

(Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)

Adoptée : Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 1 (M. Maurice BONNARD quitte la salle et ne prend pas part au vote de la délibération)

6/ Jeunesse

Attribution de bourses dans le cadre du dispositif Bourse jeunes 'Bâtir son avenir'

- APPROUVE les attributions de financement suivantes intervenant dans le cadre de la Bourse jeunes « Bâtir son avenir » pour un montant total de 8 200 € et conformément au tableau annexé à la présente délibération :

- Une bourse de 2 000 euros à Magou KEBE,
- Une bourse de 1 000 euros à Zineb SALHI,
- Une bourse de 1 600 euros à Deniz Can CINTOSUN,
- Une bourse de 2 000 euros à Ilona COSTEY,

- * Une bourse de 1 600 euros à Liantsoa TSIKY NOMENJANAHARY.
 - AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à signer les notifications de financement ainsi que les conventions d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole et de partenariat financier afférentes,
 - AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Myriam KASSA)
- Adoptée :Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

7/ Jeunesse

Adoption du règlement du Conseil Citoyen de la Jeunesse de Villiers-le-Bel

- ADOPTE le règlement du Conseil Citoyen de la Jeunesse tel qu'annexé à la présente délibération,
 - AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : Mme Myriam KASSA)
- Adoptée :Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

8/ Culture

Autorisation de signature - Convention pluriannuelle de territoire (2023-2024-2025) entre l'Etat, le Département du Val d'Oise, la Commune de Villiers-le-Bel et ACTA

- APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle de territoire « Pôle structurant - Très jeune public et petite enfance » (2023-2024-2025) entre l'Etat, le Département du Val d'Oise, la Commune de Villiers-le-Bel et ACTA,
 - AUTORISE M. le Maire à signer la convention pluriannuelle de territoire (2023-2024-2025), telle qu'annexée à la délibération,
 - AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
(Rapporteur : M. Christian BALOSSA)
- Adoptée :Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

9/ Politique de la ville

Attribution de subventions aux associations au titre du cofinancement de droit commun - Contrat de ville 2023

- AUTORISE M. le Maire à verser les subventions, d'un montant total de 37 350 euros pour les actions communales réalisées dans le cadre de la programmation 2023 du Contrat de ville, conformément au tableau ci-dessous.

Nom du porteur	Intitulé de l'action	Coût total de l'action	R / N *	Objectifs de l'action	Subvention accordée par l'Etat en 2023	Subvention accordée par la Commune en 2023
ALL BLACK MUSIC	95 - 2023 - CV - Villiers Le Bel - RAPSODIE "L'OPERA RAP"	14 314 €	N	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la culture musicale et générale des jeunes, les ouvrir à d'autres horizons et les sortir de leur zone de confort. - Promouvoir la musique classique auprès d'un public non initié. - Accompagner le public jeune des quartiers vers des structures culturelles habituellement "réservées" à des classes sociales plus favorisées et parfois perçues comme élitistes. 	5 000 €	1000 €

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du mardi 23 mai 2023

Alter Ego	95 - CV - 2023 - Villiers le Bel - Evaluation CléA	27 000 €	N	<ul style="list-style-type: none"> - Faire découvrir le dispositif CléA et CléA numérique aux habitants. - Les accompagner dans les démarches administratives. - Leur permettre d'obtenir le certificat CléA et/ou CléA numérique. 	5 000 €	1000 €
ASSOCIATION ACTIONS D'AVENIR	95-2023-CV-VILLIERS LE BEL- Favoriser l'accès au droit et à la justice	51 440 €	R	<ul style="list-style-type: none"> -Permettre aux usagers de bénéficier d'une aide juridique, de consultations gratuites, rapides et à proximité, et d'un suivi de leur problématique juridique par des professionnels du droit. -Permettre aux usagers de connaître leur droit (Droits sociaux, économiques...) et de les faire valoir. 	5 000 €	900 €
ASSOCIATION ACTIONS D'AVENIR	95-2023 CV-VILLIERS LE BEL-Favoriser l'accès à l'emploi	47 522 €	R	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les usagers sans emploi dans leur recherche d'emploi et la formation de la manière suivante: -Identifier avec eux leurs compétences et les axes à améliorer. -Les aider à sélectionner des formations qualifiantes et à repérer les offres d'emploi en adéquation avec leur compétences et/ou qualification. -Les accompagner dans leur démarche de constitution de candidatures. -Favoriser leur disponibilité. 	5 000 €	1000 €
ASSOCIATION ACTIONS D'AVENIR	95-2022-CV-VILLIERS LE BEL- Actions en faveur de la solidarité et citoyenneté	23 048 €	R	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et informer le public sur les questions d'actualité et enjeux de société (laïcité, l'égalité et la lutte contre les discriminations et les violences). - Donner la capacité au public de comprendre et d'agir . <p>L'Association ACTIONS D'AVENIR souhaite également poursuivre son action SOLIDAIRE en confectionnant et en distribuant des repas solidaires, des braderies solidaires.</p>	5 000 €	600 €
ASSOCIATION COLLECTIF FUSION	95-2023-CV-Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel-« Faire avec ! »	72 005 €	N	<ul style="list-style-type: none"> -Recherche / évaluation mobilisant des regards croisés (bénéficiaires, institutions, etc.) pour analyser les conditions nécessaires au « faire avec les habitants ». -Evaluation de l'utilité sociale du développement d'actions culturelles et éducatives au plus près des zones de résidence QPV. -Valorisation de la démarche par une présentation publique de l'essentiel des actions menées et par la publication d'une synthèse utile aux nouveaux acteurs. -Transmission. 	6 000 €	2500 €

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du mardi 23 mai 2023

ASSOCIATION COLLECTIF FUSION	95-2023-CV-Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel- Circulation d'un outils Egalité Femme / Homme (exposition et catalogue)	26 926 €	R	<p>Explorer les rapports féminin / masculin en interrogeant le corps comme mise en scène et comme enjeu, ceci dans le cadre d'une éducation pour tous valorisant une égalité des genres.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer une déconstruction des stéréotypes de sexe qui légitime, en les naturalisant, les rôles sociaux et les attitudes assignés aux filles / femmes. - Diffuser des outils éducatifs accessibles vers un public faiblement lecteur. 	3 000 €	1000 €
ASSOCIATION COLLECTIF FUSION	95-2023-CV- Sarcelles,Garges,Villiers-le-Bel-Sakamo : "Etre pauvre, ça coûte !"	21 317 €	R	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des outils à vocation pédagogique s'appuyant sur les archives familiales et favoriser une prise en compte positive de l'altérité, y compris dans l'attention à une parité entre le féminin et le masculin. - Faire un lien entre l'histoire d'un territoire et l'histoire des personnes qui l'habitent. - Aider à la lecture pour un public faiblement lecteur. 	2 500 €	500 €
ASSOCIATION DIALOGUE DE FEMMES	95 - 2023 - CV- VILLIERS - LE - BEL - ACCUEIL SOCIAL	75 136 €	R	<ul style="list-style-type: none"> - Aider et accompagner les personnes en difficulté dans leurs démarches administratives, sociales et autres. - Chercher des solutions à chaque situation. - Conseiller et apporter des éléments de réponse. - Orienter les personnes vers les organismes adéquats pour trouver la solution adaptée à la demande. - Favoriser l'accès aux droits. 	20 000 €	2000 €
Association LA CASE	95-2022-CV-CARPF- Sarcelles-Villiers-le-bel- Sensibiliser aux ODD pour une citoyenneté engagée	16 658 €	N	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser des publics éloignés* aux Objectifs de développement durable (ODD). -Renforcer l'appropriation des ODD par une pédagogie active et des actions collectives. -Favoriser l'engagement citoyen des jeunes, la participation des habitants et de tous les acteurs du quartier. <p>Objectifs de mixité :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser des groupes à l'ODD n°5 « égalité de genre ». -Assurer une participation équitable aux ateliers proposés. <p>* publics empêchés, sous main de justice, publics socialement isolés ou défavorisés...</p>	3 500 €	1000 €
Association LA CASE	95-2023-CV-CARPF- VILLIERS-LE-BEL- Agriculture urbaine et biodiversité en ville	22 515 €	N	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les habitants sur les questions de biodiversité en ville. - Permettre la prise de conscience de l'urgence à respecter et à préserver notre environnement. - Viser à l'épanouissement de l'individu dans sa relation à lui-même, aux autres et au monde non humain. - Accompagner les habitants vers un engagement et une mobilisation dans des actions de protection de l'environnement et de la construction d'une société plus solidaire. - Développer des actions autour de la biodiversité 	4 500 €	3000 €

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du mardi 23 mai 2023

				et de l'agriculture urbaine pour les citoyens de Villiers-le-Bel.		
Association LA CASE	L'égalité tout au long de l'année	12 500 €	N	Interroger les rapports sociaux entre les genres. Identifier et déconstruire les stéréotypes sexistes. Mettre en place des « réflexes égalitaires ».	2 500 €	1000 €
ASSOCIATION POUR LA CREATION THEATRALE ET AUDIOVISUELLE	95 - CA Val de France - 2023 - CV - Villiers-le-Bel - Enfance et Parentalité : Rencontres autour du Land Art	64 286 €	R	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les habitants aux thématiques de la biodiversité via divers canaux éducatifs et artistiques. - Développer la réappropriation de leur propre territoire auprès des familles, des professionnelles de la petite enfance et de l'éducation, et des enfants via la pratique artistique. - Participer à l'éveil artistique et culturel de l'enfant, stimuler sa créativité et son imaginaire, être à l'écoute de ses émotions en favorisant son expression au travers de propositions diverses dans une démarche de proximité. - Favoriser la parentalité : rassembler les enfants, les parents, les professionnels éducatifs et de la petite enfance pour vivre et partager une expérience autour d'enjeux contemporains par la pratique artistique, pour des réélaborations collectives et individuelles. - Renforcer les liens du tissu culturel et éducatif du territoire local en rassemblant toutes les parties prenantes dans des lieux socio-culturels favorisant les échanges. 	10 000 €	1500 €
ASSOCIATION SHAM SPECTACLES	95 / 2023 / Val de France / Gonesse _Sarcelles_ Villiers-le-Bel / l'éducation par le cirque	24 138 €	R	<ul style="list-style-type: none"> - Animer le quartier par l'organisation d'un spectacle de cirque dans l'espace public pour les familles, dans deux quartiers prioritaires de la ville. - Utiliser les spectacles à proximité des écoles comme moyen de mobiliser le public du quartier, éloigné de la culture, pour deux sorties culturelles familiales. - Grâce au cirque de proximité, aller vers un public éloigné de la culture pour lui faire découvrir les établissements culturels du territoire qu'il ne fréquente pas et leurs programmations. 	4 000 €	2000 €
ASSOCIATION SHAM SPECTACLES	95 / 2023 / Val de France / Gonesse_Villiers-le-Bel / magie et confiance en soi	2 854 €	N	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser la magie comme outil d'apprentissage de la langue française par les publics allophones. - Mieux appréhender les échanges personnels, les entretiens professionnels ou administratifs des publics allophones et des jeunes éloignés de l'emploi et accompagnés par les missions locales / Centres socio-culturels ... - Découvrir une pratique artistique. 	2 000 €	350 €

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du mardi 23 mai 2023

ASSOCIATION SHAM SPECTACLES	95 - 2023 - CV Hors contrat de ville Gonesse_Goussainville_Villiers-le-Bel l'éducation par un parcours culturel	21 888 €	N	<ul style="list-style-type: none"> - Initier ou approfondir une pratique artistique. - Amener les participants à découvrir un lieu culturel, des oeuvres et des artistes sur le 95 ou à Paris. - Découvrir des métiers du secteur culturel. - Sensibiliser les équipes des partenaires à la médiation culturelle. 	3 000 €	1000 €
CENTRE DE SERVICES AUX ASSOCIATIONS	95-2023-CV-VILLIERS-LE-BEL-SOUTIEN AU MOUVEMENT ASSOCIATIF LOCAL	8 740 €	R	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et encourager l'initiative associative et citoyenne, garante du lien social et des solidarités. - Accroître la parité Femme/Homme au sein des instances dirigeantes des associations CA et Bureau. - Outiller et professionnaliser les structures associatives, leurs dirigeants et bénévoles actifs - Accompagner la création, la consolidation et le développement associatif. - Valoriser l'activité associative, favoriser la mise en réseau entre acteurs locaux et la mutualisation interassociative. - Développer le volontariat en service civique au sein des associations. 	3 000 €	500 €
CENTRE DE SERVICES AUX ASSOCIATIONS	95-2023-CV-CARPF-VLB-SARCELLES-GARGES-GOUSSAINVILLE-EMPLOI MUTUALISE	40 545 €	R	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'engagement associatif en facilitant la gestion administrative et comptable de la structure associative. - Apporter un accompagnement sur mesure, régulier et dans le temps auprès d'associations ciblées. - Outiller et autonomiser les associations accompagnées pour un développement pérenne et serein sur les territoires. - Encourager la vie associative dans les QPV de l'Est Val-d'Oisien et rendre plus visibles les activités des structures. - Répondre à la demande d'accompagnement en augmentation sur l'Est du Val-d'Oise. 	2 000 €	2000 €
CENTRE DEPARTEMENTAL LOISIRS JEUNES	95-2023-CV-VILLIERS LE BEL - Section Sportives, Santé et Lien Social	39 591 €	R	<p>Action qui répond à la volonté de lutter contre les différentes formes de discriminations que peuvent rencontrer les jeunes filles.</p> <p>Les sections sportives mixtes, athlétisme et Football, ont pour but de donner accès, sans discriminations d'aucune sorte, aux jeunes collégiennes à une pratique sportive régulière. En complément des entraînements sportifs dispensés, ce projet consiste à mettre en place des ateliers d'accompagnements éducatifs sur les thèmes suivants : éducation civique, estime de soi, gestion des émotions, sécurité routière et initiation aux gestes qui sauvent.</p>	6 000 €	1000 €

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du mardi 23 mai 2023

ENSEMBLE POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN	95-2023-VRC-VILLIERS LE BEL- Jeunes citoyens responsables	23 970 €	R	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les jeunes aux droits et devoirs de chacun, au respect des institutions de la République et de la laïcité. - Intégrer nos jeunes dans des actions concrètes de citoyenneté, en mettant en avant le devoir de mémoire ainsi que les principes de cohésion sociale et de vivre ensemble. - Promouvoir le service civique et le service national. - Favoriser l'égalité de genre. - Prévenir tout acte ou agression à caractère discriminatoire et/ou antisémite. 	3 000 €	500 €
ENSEMBLE POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN	95-2023-CV-VILLIERS LE BEL- J'apprends pour nous	38 487 €	R	<ul style="list-style-type: none"> - Faire progresser les capacités de communication des habitants. - Réduire l'exclusion par la transmission des codes linguistiques et sociaux. - Sensibiliser aux droits et devoirs, et aux valeurs républicaines. - Favoriser les échanges intergénérationnels, et lutter contre le communautarisme. - Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des beauvillésois. 	6 000 €	500 €
ENSEMBLE POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN	95-2023-CV-VILLIERS LE BEL- Pourquoi pas	40 803 €	R	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre le déterminisme social et de genre dans l'orientation professionnelle. - Élargir les horizons en termes de métiers potentiels pour faire prendre conscience aux jeunes de la large panoplie de professions qui s'offre à eux. - Accompagner les jeunes dans leur parcours d'orientation scolaire et universitaire. - Soutenir nos bénéficiaires dans leur scolarité en valorisant chaque réussite. 	8 500 €	500 €
ENSEMBLE POUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN	95-2023-CV-VILLIERS LE BEL-Votre Réussite Notre Priorité	29 649 €	R	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un suivi global des jeunes et de leurs familles, favorisant la réussite de tous, indépendamment du genre. - Accompagner les parents dans l'exercice de leur parentalité, afin qu'ils deviennent acteurs de leur propre réussite et de celle de leurs enfants. - Développer les relations intergénérationnelles. 	9 000 €	1000 €
GHETTO STAR	95-2023-CDV- Ghetto Star No Limit la petite cuisine	26 600 €	N	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les mamans des quartiers de Villiers-le-Bel qui ont un savoir faire culinaire et qui souhaitent le valoriser afin de créer leur activité leur emploi leur entreprise. 	5 000 €	1000 €
JUMP	Le café des jeunes "JUMP COFFEE"	16 237 €	N	<ol style="list-style-type: none"> 1 : Développer le pouvoir d'agir des jeunes des quartiers afin qu'ils deviennent des acteurs au sein de leur quartier 2 : Amener les jeunes à concevoir et à élaborer un projet. 3 : Favoriser l'émancipation des jeunes par la création d'une association. 	4 000 €	500 €

Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du mardi 23 mai 2023

L'ART TOT	95-2023-CV-Villiers-le-Bel-Ateliers de pratique artistique en maisons de quartier et sorties culturelles en famille	23 214 €	R	Médiation sociale par la culture : rompre l'isolement, décloisonner les pratiques personnelles pour les inscrire dans une pratique culturelle collective favorisant l'ouverture aux autres et au monde. Favoriser les décloisonnements socio-culturels et les échanges, favoriser le décloisonnement entre les structures.	7 000 €	3000 €
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE	95-2023-CV-Arnouville-Gonesse-Sarcelles-Villiers le bel- Accueil aux conflits-Soutien à la parentalité	36 000 €	R	- Accompagner les personnes, les couples et les familles dans l'évolution de leur vie affective, sexuelle et sociale et ce, dans le respect de chacun. - Prévenir les dysfonctionnements familiaux et leurs conséquences auprès des enfants comme des parents. - Favoriser le maintien des relations de l'enfant avec chacun de ses parents en cas de séparation du couple et/ou de la recomposition familiale.	4 000 €	5000 €
VOISIN MALIN	95-2023-CV-Villiers-Le-Bel-Information sur les services de la Régie de Quartier	11 161 €	N	- Informer les habitants des QPV de Villiers-le-Bel de l'ouverture de la Régie de Quartier et des services qu'elle proposera. - Inviter les habitants à l'événement d'ouverture de la Régie de Quartier. - Former l'équipe de VoisinMalin, composée d'habitants de Villiers-le-Bel, pour qu'ils prennent connaissance du projet de la Régie de Quartier, se l'approprie, et puisse renseigner les habitants qui souhaitent en savoir plus lors de missions VoisinMalin dans le quartier.	3 000 €	1000 €
EPDH - Ensemble Pour le Développement Humain	95-2022-CV-Villiers Le Bel - CLAS 2022 - 2023 (Réserve)	/	R	- Proposer un accompagnement personnalisé par une approche pédagogique différenciée, en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la vie scolaire des jeunes. - Favoriser l'apprentissage en mettant à disposition une variété d'outils numériques. - Renforcer la confiance en soi en valorisant chaque progrès. - Ouvrir le champ des possibles, faire naître des ambitions, et inviter à aller toujours plus haut, par l'intervention d'anciens élèves et/ou de professionnels. - Développer la solidarité et la rigueur nécessaires à la réussite du cursus envisagé et la transmission de ses connaissances aux autres. - Supprimer les obstacles potentiels et renforcer les liens entre les enfants, les parents, et les différentes institutions du monde scolaire, par un travail de coordination et l'organisation de réunions régulières. - Accompagner et outiller les parents dans la réussite de leurs enfants.	15 500 €	500 € Sous réserve d'un dépôt de demande de l'association sur l'appel à projet CLAS - Mai 2023
TOTAL		858 544 €			162 000 €	37 350 €

* (R) Renouvellement / (N) Nouvelle action

(Rapporteur : Mme Mariam CISSE-DOUCOURE)

Adoptée : Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 1 (M. Maurice BONNARD quitte la salle et ne prend pas part au vote de la délibération)

10/ *Vie des quartiers*

Fonds d'Initiatives Associatives - Attribution de subventions

- AUTORISE le versement des subventions suivantes intervenant dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) :

- A l'association Ghetto Star No Limit, pour le projet « Barbecue participatif et Fête de la musique » : Montant de la subvention : 2 000 €.

- A l'association Académie du Sample, pour le projet « Authentic Live Project » : Montant de la subvention : 1 126 €.

- A l'association Ecoles et Quartier, pour le projet « Le DLM en fête » : Montant de la subvention : 1 500 €.

- A l'association Evrim pour tous, pour le projet « Journée de l'inclusion et du sport adapté » : Montant de la subvention : 1 033 €.

(Rapporteur : Mme Marine MACEIRA)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

11/ *Centre socio-culturel*

Autorisation de signature - Convention de partenariat avec l'ANCV - Programme Bourse Solidarité Vacances

- AUTORISE M. le Maire à signer avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), la convention relative au Programme Bourse Solidarité Vacances et l'ensemble des documents afférents au dispositif.

(Rapporteur : M. William STEPHAN)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

12/ *Habitat - Logement*

Autorisation de signature - Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Copropriété dégradée (OPAH-CD) pour les copropriétés Gambetta et Henri Sellier

- APPROUVE les termes du projet de convention pour la mise en œuvre d'une OPAH Copropriété Dégradée des copropriétés « Gambetta » et « Henri Sellier » annexé à la présente délibération ;

- PRECISE que la commune, collectivité maître d'ouvrage, est mobilisée pour le financement de l'opérateur qui assurera le suivi-animation de cette OPAH et dont les participations sont estimées à environ 274 500 € sur l'ensemble du programme (5 ans) et qu'elle attribuera une aide financière plafonnée à 10 000€ pour l'étude travaux (ou 10% du coût total de l'étude travaux) pour chacune des copropriétés Gambetta et Sellier, soit une dépense totale prévisionnelle de 294 500€ ;

- INDIQUE qu'au titre des dépenses susmentionnées, la commune bénéficiera d'aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) estimées à 114 000€ ;

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'OPAH Copropriété Dégradée des copropriétés « Gambetta » et « Sellier » pour une période de 5 ans ainsi que tous les documents afférents ;

- INDIQUE qu'avant sa signature, le projet de convention d'OPAH des copropriétés « Gambetta » et « Sellier » sera mis à la disposition des habitants pour une durée d'un mois, conformément à l'article L 303-1 du code de la construction et de l'habitation ;

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

13/ *Opération du Village*

Autorisation de signature - Convention cadre du dispositif régional '100 quartiers innovants et écologiques' pour la ZAC du Village de Villiers-le-Bel

- APPROUVE les termes de la convention cadre du dispositif régional « 100 quartiers innovants et écologiques

», telle qu'annexée à la délibération,

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention avec la Région d'Ile-de-France et tous les documents y afférents,

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée :Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

14/ *Personnel*

Création d'emplois non permanents suite à accroissement saisonnier d'activité

- DÉCIDE la création de :

- 2 postes d'adjoints administratifs,

- 2 postes d'adjoints techniques,

- 25 postes d'adjoints d'animation, au titre de l'accroissement saisonnier d'activité.

La durée du ou des contrats, renouvellement inclus, ne pourra être supérieure à six mois et ce, sur une période consécutive de douze mois.

- DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée :Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

15/ *Personnel*

Modification du 'forfait mobilités durables' au profit des agents de la collectivité

- MODIFIE le dispositif relatif au « forfait mobilités durables » pour les agents de la ville de Villiers-le-Bel tel qu'arrêté par délibération du Conseil Municipal du 6 février 2021,

- PREND NOTE QUE les modifications décrites ci-dessus à savoir le nombre minimal de déplacements ouvrant au forfait, la prise en compte de nouveaux modes de transport éligibles, la modulation du montant en fonction du nombre de jours d'utilisation, le cumul possible avec le remboursement des abonnements de transport public ou encore l'application rétroactive de ces nouvelles mesures s'imposent à la collectivité,

- DIT que tous les fonctionnaires (titulaires et stagiaires), les agents contractuels de droit public, les agents contractuels de droit privé pourront bénéficier sous conditions fixées par la réglementation en vigueur du « forfait mobilités durables »,

- DIT que pour bénéficier du « forfait mobilités durables », l'agent devra fournir à l'employeur une déclaration sur l'honneur, au plus tard au 31 décembre, pour un versement l'année suivante, attestant qu'il utilise un mode de transport éligible réglementairement,

- DIT que la collectivité peut demander à l'agent tout justificatif nécessaire à établir la véracité de la déclaration sur l'honneur, par exemple un relevé de facture ou de paiement d'une plateforme de transport type covoiturage, location de vélo, etc., un justificatif d'abonnement, une facture d'achat, assurance, entretien... d'utilisation d'un véhicule électrique,

- DIT qu'au regard de la date de publication du décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022, il est admis à titre exceptionnel au titre de 2022, le dépôt des déclarations sur l'honneur par les agents jusqu'au 31 mai 2023,

- INSCRIT au budget les crédits correspondants au versement du « forfait mobilités durables ».

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Adoptée :Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

16/ Développement durable

Autorisation de signature - Engagement de raccordement du complexe sportif Didier Vaillant au réseau de chaleur de Villiers-le-Bel/Gonesse

- APPROUVE les termes de l'engagement de raccordement au réseau de chaleur de Villiers-le-Bel/Gonesse du gymnase Didier Vaillant avec la Société Thermique de Villiers-le-Bel/Gonesse, annexé à la présente délibération,

- AUTORISE M. le Maire à signer ledit engagement et tous les documents y afférents,

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Adoptée :Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

17/ Développement durable

Autorisation de signature - Engagement de raccordement du groupe scolaire Henri Wallon au réseau de chaleur de Villiers-le-Bel/Gonesse

- APPROUVE les termes de l'engagement de raccordement au réseau de chaleur de Villiers-le-Bel/Gonesse du groupe scolaire Henri Wallon avec la Société Thermique de Villiers-le-Bel/Gonesse, annexé à la présente délibération,

- AUTORISE M. le Maire à signer ledit engagement et tous les documents y afférents,

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Adoptée :Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

18/ Développement durable

Autorisation de signature - Engagement de raccordement du groupe scolaire Marie Curie au réseau de chaleur de Villiers-le-Bel/Gonesse

- APPROUVE les termes de l'engagement de raccordement au réseau de chaleur de Villiers-le-Bel/Gonesse du groupe scolaire Marie Curie avec la Société Thermique de Villiers-le-Bel/Gonesse, annexé à la présente délibération,

- AUTORISE M. le Maire à signer ledit engagement et tous les documents y afférents,

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Adoptée :Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

19/ Développement durable

Autorisation de signature - Engagement de raccordement du groupe scolaire Ferdinand Buisson au réseau de chaleur de Villiers-le-Bel/Gonesse

- APPROUVE les termes de l'engagement de raccordement au réseau de chaleur de Villiers-le-Bel/Gonesse du groupe scolaire Ferdinand Buisson avec la Société Thermique de Villiers-le-Bel/Gonesse, annexé à la présente délibération,

- AUTORISE M. le Maire à signer ledit engagement et tous les documents y afférents,

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

20/ Développement durable

Autorisation de signature - Engagement de raccordement de l'école Pauline Kergomard au réseau de chaleur de Villiers-le-Bel/Gonesse

- APPROUVE les termes de l'engagement de raccordement au réseau de chaleur de Villiers-le-Bel/Gonesse de l'école Pauline Kergomard avec la Société Thermique de Villiers-le-Bel/Gonesse, annexé à la présente délibération,

- AUTORISE M. le Maire à signer ledit engagement et tous les documents y afférents,

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

21/ Développement durable

Autorisation de signature - Engagement de raccordement de l'Hôtel de Ville au réseau de chaleur de Villiers-le-Bel/Gonesse

- APPROUVE les termes de l'engagement de raccordement au réseau de chaleur de Villiers-le-Bel/Gonesse de l'Hôtel de Ville avec la Société Thermique de Villiers-le-Bel/Gonesse, annexé à la présente délibération,

- AUTORISE M. le Maire à signer ledit engagement et tous les documents y afférents,

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

22/ Aménagement du territoire

Autorisation de signature - Convention de reprise de réseaux privés suite à l'extension et l'incorporation au réseau public de distribution d'eau potable de l'opération dite Les Gélinières

- APPROUVE les termes de la convention de reprise du réseau d'adduction d'eau potable dans le secteur d'aménagement dit « Les Gélinières » (Chemin des Lavandières entre l'allée de Creil à Villiers-le-Bel et l'avenue Marx Dormoy à Sarcelles) entre la commune de Villiers-le-Bel et VEOLIA Eau d'Ile-de-France agissant en qualité de délégataire du service public de l'eau pour le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France,

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,

- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

M. Allaoui HALIDI s'absente et quitte la salle du Conseil Municipal à 20h39.

23/ Urbanisme

Autorisation de signature - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la S.C.C.V HARMONIA 2 dans le cadre d'un projet immobilier, secteur Les Gélinières

- DECIDE d'approuver la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la Commune de Villiers-le-Bel et la S.C.C.V HARMONIA 2 portant sur un programme immobilier de 37 logements situés sur le territoire communal, secteur « Les Gélinières »,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de Projet Urbain Partenarial et à assurer tout acte à intervenir à cet effet.

- PRECISE qu'en application de l'article L. 332-11-4 du Code de l'urbanisme, les constructions qui seront édifiées dans le périmètre de la présente convention sont exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement pendant un délai de dix ans à compter de l'affichage en Mairie de la mention de la signature de la convention ainsi que du lieu où le document peut être consulté.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

M. Allaoui HALIDI revient en séance à 20h41.

24/ Foncier

Désaffectation et déclassement d'une portion de la rue Thomas Couture

- CONSTATE la désaffectation de la fraction de la rue Thomas Couture, figurant au plan annexé à la présente délibération, d'une contenance de 9 m²,

- PRONONCE le déclassement du domaine public communal de cette emprise foncière.

- DIT que l'emprise déclassée, d'une contenance de 9 m², est intégrée au domaine privé de la commune.

(Rapporteur : M. Allaoui HALIDI)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

25/ Foncier

Cession d'une portion déclassée de la rue Thomas Couture à la société SCCV VILLIERS VILLAGE

- DECIDE de céder à la société SCCV VILLIERS VILLAGE la portion déclassée de l'emprise foncière de la rue Thomas Couture correspondant à la parcelle AV 951 matérialisée sur le plan annexé à la présente délibération et d'une contenance de 9 m², au prix d'un euro symbolique.

- AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents relatifs à la cession de cette parcelle (promesse de vente, acte authentique de vente, ...).

(Rapporteur : M. Allaoui HALIDI)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

26/ Communauté d'agglomération

Approbation de la modification des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

- APPROUVE les statuts modifiés de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, tels que joints en annexe,

- DIT que la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

(Rapporteurs : M. Jean-Louis MARSAC et M. Maurice MAQUIN)

Adoptée : Vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC



30 MAI 2023